



# Demander une bourse de collège

En ligne c'est tellement plus simple !

## Le collège de votre enfant innove et facilite vos démarches !



Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 18 octobre 2016, vous pouvez demander une bourse de collège par internet en vous connectant à

**SCOLARITÉ SERVICES**

## Les éléments indispensables à ma démarche



Mon avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 (si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de mes revenus en 2015, j'utilise mon avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)



Mon identifiant et mot de passe **SCOLARITÉ SERVICES**

transmis par le principal du collège



• Pas de dossier à récupérer et à renvoyer ni de documents à transmettre: je fais ma demande de bourse en ligne en 4 étapes



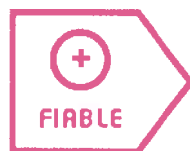
• Je fais une seule demande si j'ai plusieurs enfants scolarisés dans le même collège



• Je récupère en ligne mes informations fiscales nécessaires à la demande de bourse et je sais immédiatement si mon enfant a droit à une bourse  
• Je connais le montant estimé de la bourse



• Le transfert de mes informations par les services fiscaux au collège est sécurisé



• Je reçois par mèl un accusé d'enregistrement après avoir validé ma demande  
• Le collège me contacte pour m'informer si ma demande est complète puis éventuellement confirmer l'attribution de la bourse



### France Connect

• Je peux me connecter à **SCOLARITÉ SERVICES** avec le bouton France Connect : mes informations fiscales s'afficheront automatiquement !

## Le collège vous aide...



- pour faire votre demande
- pour vous connecter via France Connect



Contactez le secrétariat

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DU L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

